

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-14-0614 du 23/04/2014

Arrêté du 22 avril 2014

ARRETE CHARGEANT UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINT DE L'INTERIM DE LA
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté charge un administrateur des finances publiques adjoint de l'intérim de la direction départementale des finances publiques des Alpes-de-Haute-Provence.

Date d'application : 23 avril 2014

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ CHARGEANT UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINT DE L'INTÉRIM DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ CHARGEANT UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINT
DE L'INTÉRIM DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS-DIRECTION DE L'ENCADREMENT ET DES RELATIONS SOCIALES
BUREAU RH-1B

A R R Ê T É

**chargeant un administrateur des finances publiques adjoint
de l'intérim de la direction départementale des finances publiques des Alpes-de-Haute-Provence**

LE MINISTRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS,

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

ARRÊTE

Article premier

M. Bernard PONSARD, administrateur des finances publiques adjoint de 6ème échelon, chef de la mission départementale risques et audit à la direction départementale des finances publiques des Alpes-de-Haute-Provence, est chargé de l'intérim de la direction départementale des finances publiques des Alpes-de-Haute-Provence, en remplacement de M. Jean-Louis FUNEL.

Article 2

Cette mesure prend effet le 23 avril 2014.

Article 3

Le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

Fait à Paris, le 22 avril 2014

POUR LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE
DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES, CHARGÉ DU BUDGET,
POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES,
PAR DÉLÉGATION,
LE CHEF DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

HUGUES PERRIN



